

Investissement Canada—Loi

Enfin, les sociétés étrangères envoient à l'étranger une énorme proportion de leur argent sous forme d'intérêts, de bénéfices et d'achats d'autres services. Pour s'en convaincre, les députés n'ont qu'à consulter les chiffres publiés par Statistique Canada.

Les multinationales cherchent à maximiser leurs profits globaux et elles le font de toutes les façons possibles. Ainsi, elles transfèrent leurs fonds, afin de déclarer des profits plus élevés dans des pays où le fardeau fiscal est plus léger. Cela se fait tous les jours et il s'agit fondamentalement d'une méthode qui permet aux grosses sociétés établies dans plusieurs pays à la fois d'accroître leurs profits.

Quatrièmement, on a constaté à la suite d'une étude sur le secteur de l'informatique, que le gouvernement perdait 50 millions de dollars en recettes fiscales par le biais de ce mécanisme. Les sociétés étrangères ont payé environ 30 p. 100 de moins en impôts qu'elles ne l'auraient dû en temps normal du fait qu'elles ont transféré les coûts au Canada et les bénéfices à l'étranger.

Cinquièmement, les sociétés sous contrôle étranger exportent beaucoup moins, par rapport à leur chiffre d'affaires, que leurs concurrents canadiens. Ces sociétés ne concurrencent pas les entreprises mères. Elles évitent d'exporter leurs produits dans les pays avec lesquels les sociétés mères font affaire. Par conséquent, nous perdons cette concurrence et la production éventuelle de ces sociétés. Les neuf dixième des exportations des succursales canadiennes ont été destinées aux sociétés mères aux États-Unis en 1978, et 57 p. 100 de ces sociétés avaient limité les exportations de leurs succursales hors du Canada.

Sixièmement, le taux élevé de participation étrangère dans l'industrie canadienne affaiblit la productivité. Là encore, le contrôle étranger de l'industrie canadienne réduit la concurrence.

J'essaie, monsieur le Président, de vous donner à vous ainsi qu'à la Chambre diverses raisons pour lesquelles le gouvernement devrait augmenter l'aide financière qu'il consent aux entreprises canadiennes et la réduire en ce qui concerne les sociétés étrangères.

● (1510)

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les motions à l'étude visent toutes à ajouter un élément mesurable et quantifiable à un projet de loi qui, pour l'instant, est vraiment très vague. Apparemment, le gouvernement a décidé que tous les investissements étrangers seront tellement avantageux pour le Canada qu'il était inutile de fixer le moindre critère à ce sujet. Même si, comme je l'ai déjà dit au cours du débat, on pourrait certainement mettre à jour l'AEIE, qui a déjà 10 ou 11 ans, le gouvernement est allé trop loin en supprimant toutes les conditions visant à mettre l'accent sur la création d'emplois et la recherche industrielle au Canada. Les modifications proposées tendent à rétablir certaines de ces conditions dans le projet de loi.

Examinons un peu l'histoire récente du Canada et ce qui a mené à l'établissement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Au début des années 60, les Canadiens se sont rendu compte qu'à cause de l'afflux de capitaux au Canada,

venant surtout des États-Unis, pendant la période d'après-guerre, une bonne partie de l'industrie canadienne, surtout dans les industries primaires et manufacturières, tombait entre les mains de propriétaires étrangers. Un petit groupe de nationalistes a commencé à nourrir de vives inquiétudes et à les exprimer. La majorité des gens ne se sont pas laissés gagner par l'appréhension, refusant de croire au danger, comme le fait maintenant le gouvernement. Or, que s'est-il passé, au fil des ans? Des intérêts étrangers ont créé des sociétés canadiennes dans le but précis d'ouvrir le marché canadien et de répondre à ses besoins. C'était un objectif légitime de la part de ces sociétés étrangères, mais les Canadiens y perdaient parce que celles-ci n'entendaient pas favoriser l'exportation. Elles ne cherchaient surtout pas à mettre nos ressources en valeur ni à s'occuper du secteur secondaire, si bien que nous n'exportions plus que nos matières premières et que le commerce se faisait entre les sociétés mères, appartenant à des intérêts étrangers, et leurs filiales, au détriment de notre balance commerciale.

Cette vassalisation de notre économie a eu une autre conséquence préjudiciable. En effet, les gestionnaires de ces filiales venaient d'ailleurs, en général des États-Unis, et ils n'obtenaient de promotion que dans leurs pays ou à l'étranger, de sorte que le Canada ne pouvait pas se créer un réservoir de cadres supérieurs rompus aux affaires. Nous souffrons toujours de ce même handicap. Sans compter que pendant la crise des missiles à Cuba, le gouvernement des États-Unis a étendu l'application de la loi sur le commerce avec l'ennemi aux filiales américaines en territoire canadien même si le Canada n'avait pas déclaré Cuba pays ennemi. Ce n'est qu'un exemple des nombreuses applications extra-territoriales de la politique intérieure des États-Unis.

La recherche et le développement ont tendance à être surtout effectués dans le pays d'origine. Il est normal que les sociétés-mères songent avant tout à leurs intérêts propres, même au détriment du Canada. Nous nous sommes rendu compte naguère que les droits sur les nouveaux produits ou sur les adaptations inédites de certains produits mises au point au Canada étaient rapatriés au siège social dans un pays étranger. Quand la crise pétrolière nous a frappés en 1974, le gouvernement du Canada s'est rendu compte que les grandes sociétés pétrolières avaient exagéré l'importance des réserves qu'elles prétendaient détenir. Il existe des dizaines d'autres exemples montrant que nous étions allés trop loin dans notre politique d'accueil des investissements étrangers. Nous avons donc créé l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui nous a permis, dans une certaine mesure, de regagner la haute main sur notre économie et d'effectuer parfois d'importants changements sur ce chapitre.

Je trouve tout à fait opportun d'actualiser la loi sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger, car le monde a beaucoup évolué depuis la création de cet organisme. Il aurait été dans l'ordre des choses de faire le point pour savoir si elle était toujours applicable, mais le gouvernement a simplement préféré ouvrir les portes toutes grandes aux investisseurs et nous replonger dans la situation que nous avons connue dans les années 1960.